

Metz, le 15 novembre 2023

Service Aménagement Biodiversité Eau
Unité Police de l'eau

La responsable de l'unité police de l'eau
à

Affaire suivie par : Astride ERMAN
Tél : 03 87 34 33 27 – 06 71 51 60 28
E-mail : astride.erman@moselle.gouv.fr

Monsieur le Maire
3 rue de la Libération
57685 AUGNY

OBJET : Construction de 2 immeubles au 10 rue de Metz sur la commune d'Augny - Porter à connaissance EU – Avis de recevabilité

RÉF. : Dossier CASCADE n° 57-2023-00478

P.J. : le courrier de recevabilité du dossier de porter à connaissance
le dossier de porter à connaissance

Monsieur le Maire,

J'ai l'honneur de vous informer que le dossier de «porter à connaissance eaux usées» au titre de l'article L 181-46 du code de l'environnement déposé par HAGANIS pour le raccordement au réseau existant des eaux usées concernant le projet de construction de 2 immeubles au 10 rue de Metz sur votre commune, est recevable.

Le projet consiste à la création de de 2 immeubles de 40 logements pouvant accueillir environ 102 équivalents habitants soit 6,12 kg DBO₅/j supplémentaires raccordés à la station d'épuration de Metz.

Conformément aux dispositions réglementaires en vigueur, je vous serais reconnaissante de bien vouloir procéder à l'affichage en mairie pendant la durée d'un mois minimum, du courrier ci-joint adressé à HAGANIS valant avis de recevabilité. A l'issue de cet affichage, vous voudrez bien dresser procès-verbal de cette formalité obligatoire que vous m'adresserez en précisant les périodes d'affichage.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de ma considération distinguée.

La responsable de l'unité police de l'eau,
l'adjointe



Astride ERMAN